

Gouvernance locale et structure de la politique d'attribution des logements sociaux

Comité Régional de l'Habitat (CRH)
(tous les partenaires)

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Conférence intercommunale du logement
(partenaires politiques d'attribution)
- préparation du chapitre
- suivi et évaluation de sa mise en œuvre

CONSEIL COMMUNAUTAIRE (EPCI)
(compétence Habitat rendue obligatoire pour tous les EPCI) :
- Adopte le PLH (tous les six ans)
- Ajuste le chapitre Attributions du PLH (délibération annuelle)

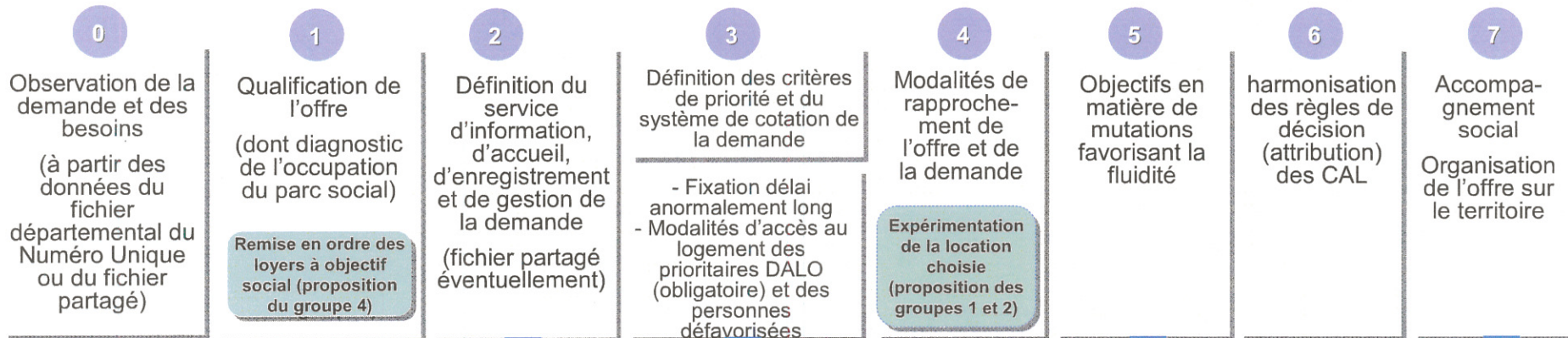
Commission intercommunale et/ou partenariale d'examen des demandes urgentes et des situations bloquées

PLU intercommunal (PLUi)

Programme Local de l'habitat (PLH)

CHAPITRE ATTRIBUTIONS du PLH

fixe les principes de la politique d'attribution, en totale transparence, sur les thèmes suivants :



Convention d'utilité sociale (CUS)
co-signée par l'EPCI

Conventions de réservation

Dispositifs contractuels

Convention

Accord collectif signé de tous les partenaires

Convention interbailleurs et intercommunale

Conventions (EPCI – CG, bailleurs, asso., CAF, ...)